

FICHE EXPLICATIVE « FORMULAIRE CERFA DE DEMANDE D'URBANISME SELON LE TYPE DE PROJET »

TYPE DE PROJET	TYPE DE CERFA
CERTIFICAT D'URBANISME	
Certificat d'Urbanisme d'information a) : Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain (zonage, servitudes, taux des taxes ...)	Certificat d'Urbanisme CERFA N° 13410*06 Cocher a)
Certificat d'Urbanisme opérationnel b) : Le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité de l'opération projetée, en plus de celles sur la situation du terrain	Certificat d'Urbanisme CERFA N° 13410*06 Cocher b)

PROJET A USAGE D'HABITATION – CONSTRUCTION NEUVE ET EXTENSION	
Construction entre 5m² et 20m² (surface de plancher ou emprise au sol) à usage d'habitation (abri de jardin, carport, extension, garage, appentis ...) <u>Exception</u> : jusqu'à 40m ² => exclusivement en extension dans les zones U des PLU	Déclaration préalable Maison Individuelle CERFA N° 13703*08
Construction supérieure à 20m² (surface de plancher ou emprise au sol) à usage d'habitation (abri de jardin, carport, extension, garage, appentis ...)	Permis de Construire Maison Individuelle CERFA N° 13406*09
Piscine non couverte avec superficie de bassin > 10m ² et < 100m ²	Déclaration préalable Maison Individuelle CERFA N° 13703*08
Piscine non couverte avec superficie de bassin > 100m ²	Permis de Construire Maison Individuelle CERFA N° 13406*09
Piscine avec couverture > 1.80m de haut avec superficie de bassin > 10m ² et < 100m ²	Permis de Construire Maison Individuelle CERFA N° 13406*09
PROJET A USAGE D'HABITATION – TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE	
Modification de l'aspect extérieur d'une maison individuelle ou de ses annexes (ravalement façade, changement de menuiseries, fenêtre de toit, panneaux solaires, réfection de toiture ...)	Déclaration préalable Maison Individuelle CERFA N° 13703*08
Clôtures (en dehors des murs de soutènement)	Déclaration préalable Maison Individuelle CERFA N° 13703*08
Changement de destination en habitation, sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment	Déclaration préalable Maison Individuelle CERFA N° 13703*08
Changement de destination en habitation, avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment	Permis de Construire Maison Individuelle CERFA N° 13406*09
<p style="text-align: center;">N.B. Changement de destination = par exemple, transformer une grange ou un commerce en habitation.</p> <p>La transformation d'un garage en habitation n'est pas un changement de destination mais un changement d'affectation. (souvent accompagné d'une modification de l'aspect extérieur de la construction donc formulaire Cerfa de déclaration préalable de travaux)</p>	

M.A.J 18/07/2022

TYPE DE PROJET	TYPE DE CERFA
PROJET HORS USAGE D'HABITATION (INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICOLE)	
Construction entre 5m² et 20m² (surface de plancher ou emprise au sol) hors usage d'habitation. <u>Exception</u> : jusqu'à 40m ² => exclusivement en extension dans les zones U des PLU	Déclaration préalable (construction, travaux, installation...) CERFA N° 13404*08
Construction supérieure à 20m² (surface de plancher ou emprise au sol) hors usage d'habitation. <ul style="list-style-type: none"> • Cas des ERP (Établissement recevant du public) = CERFA N° 13824*04 avec la notice accessibilité et sécurité 	Permis de Construire CERFA N° 13409*09
Modification de l'aspect extérieur hors projet d'habitation (ravalement façade, vitrine commerciale, changement de menuiseries, toiture)	Déclaration préalable (construction, travaux, installation...) CERFA N° 13404*08
Changement de destination sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment, hors projet d'habitation (commerce en artisanat, habitation en commerce, grange agricole en commerce)	Déclaration préalable (construction, travaux, installation...) CERFA N° 13404*08
Changement de destination avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment, hors usage d'habitation (commerce en artisanat, habitation en commerce, grange agricole en commerce)	Permis de Construire CERFA N° 13409*09
PERMIS DE DEMOLIR	
Démolition totale ou partielle d'un bâtiment. Les CERFA de Permis de Construire intègrent la notion de démolition et une seule autorisation peut être déposée dans ce cas.	Permis de Démolir CERFA N° 13405*07
DIVISION FONCIERE – DP ou PA	
Division foncière en vue de construire, <u>sans création d'espace commun</u>	Déclaration préalable lotissements CERFA N° 13702*07
Division foncière en vue de construire, <u>avec création d'espace commun</u>	Permis d'Aménager CERFA N° 13409*09
Division foncière en secteur ABF (périmètre des abords des monuments historiques)	Permis d'Aménager CERFA N° 13409*09
MODIFICATION D'UN PERMIS EN COURS DE VALIDITÉ	
Un permis de construire est délivré sur la base d'un projet d'urbanisme précis. En cas de modifications mineures du projet, vous devez demander un permis de construire modificatif. Pour les modifications importantes de votre projet, vous devrez demander un nouveau permis de construire.	Modification d'un permis délivré en cours de validité CERFA N° 13411*09
TRANSFERT D'UN PERMIS DELIVRÉ EN COURS DE VALIDITÉ	
Permet au titulaire initial d'un <u>permis de construire ou d'aménager</u> de transférer son permis à une autre personne sous conditions	Transfert de permis délivré en cours de validité CERFA N° 13412*08